



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)**

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 2 mars 2022 à 20h30

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A Saint Sulpice la Forêt, le 23 février 2022

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Finances / Vote du Compte Administratif 2021 du budget commune et budgets annexes
2. Finances / Vote du Compte de Gestion 2021 du budget commune et budgets annexes
3. Finances / Affectation des résultats d'exploitation 2021 du budget commune et budgets annexes
4. Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale / Délibération
5. Rennes Métropole / Assainissement collectif et non collectif / Rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement (RPQS) / Communication
6. Délégation du Maire
7. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 2 mars 2022
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint Sulpice la Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.